



## Suivi et évaluation du stage de M2P

### Suivi du stage

Le choix du stage par l'étudiant fait l'objet d'une évaluation préalable de son contenu par le responsable des stages. Sur la base de la thématique ou/et des outils mobilisés ou/et de la structure d'accueil, un enseignant-chercheur de l'IDUP est désigné comme « référent ».

Le suivi au quotidien du stagiaire est assuré par le maître de stage, c'est-à-dire la personne qui est responsable du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil (cf. les termes de la convention). C'est d'abord le maître de stage qui gère les éventuelles difficultés (techniques, relationnelles, etc.) que peut rencontrer le stagiaire. L'enseignant « référent » n'intervient que dans le cas de difficultés particulièrement importantes rencontrées par le stagiaire. S'il s'agit de problèmes techniques, l'intervention de l'enseignant référent devra être prise en compte au moment de l'évaluation. L'enseignant référent peut aussi intervenir dans le cas de difficultés relationnelles graves (exemple : harcèlement moral) et pourra prendre la responsabilité d'interrompre le stage.

A l'initiative de l'étudiant, celui-ci devra informer l'enseignant « référent » de l'avancée de ses travaux ; un premier bilan à mi-parcours est recommandé afin de s'assurer que la ou les mission(s) assurée(s) par le stagiaire s'inscri(ven)t bien dans le cadre de sa formation d'expert-démographe.

Le bilan final du stage est restitué à la fois par écrit (rapport de stage) et par oral (soutenance). Le rapport doit être adressé à l'enseignant référent en deux exemplaires « papier », reliés (spirale ou collage), au moins une semaine avant la date de soutenance. Celle-ci devra être organisée avant la mi-décembre 2011.

### Evaluation du stage

Le stage fera l'objet de deux évaluations :

- l'une par le maître de stage (sur 20) ;
- l'autre par l'enseignant « référent » de l'IDUP (sur 20).

La note finale correspondra à la moyenne de ces deux notes, arrondie à l'entier supérieur.

### *(1) Note du maître de stage*

A l'issue du stage, le maître de stage devra évaluer le stagiaire en choisissant, parmi les mentions suivantes, celle qui correspond le mieux au travail mené par le stagiaire : Insuffisant (< 10), Moyen (10/20), Assez Bien (12/20), Bien (14/20), Très Bien (16/20), Excellent ( $\geq 18/20$ ).

Cette appréciation globale résumera l'activité générale du stagiaire : ponctualité, rigueur et précision dans le travail, compétences techniques, etc. Cette évaluation devra tenir compte de la capacité du stagiaire à répondre aux objectifs qui lui ont été fixés initialement et de la difficulté de ces derniers.

### *(2) Note de l'enseignant de l'IDUP*

Cette note évaluera (1) la qualité de restitution de l'expérience professionnelle acquise dans le cadre du stage et (2) la capacité de l'étudiant à faire valoir cette dernière dans le cadre de son inscription prochaine sur le marché de l'emploi.

Cette restitution se fera (1) au moyen d'un rapport (noté sur 10) et (2) d'une intervention orale de 15 minutes environ (également notée sur 10), en présence du maître de stage.

Base de la notation : une note de 16/20 sera attribuée à un stage très convaincant, au cours duquel l'étudiant a fait la preuve de son aptitude à exercer son métier de démographe en toute autonomie. La validation du stage n'est pas automatique : si le stagiaire a manqué d'autonomie, a commis des erreurs importantes dans la production ou l'analyse des données, il doit être demandé à l'étudiant de refaire ses preuves.

Dans le cas de stages d'un niveau exceptionnel, l'attribution d'une note supérieure à 16/20 sera discutée collectivement lors des délibérations.

## **Présentation du rapport**

### *(1) Contenu du rapport*

Le rapport est un document de quinze-vingt pages environ destiné à restituer l'expérience professionnelle acquise dans le cadre du stage. Il doit être pour l'étudiant un moyen de faire le point sur les compétences acquises au cours de sa formation et sur son aptitude à les mettre en œuvre dans un cadre professionnel. Idéalement, ce document doit pouvoir constituer un support dans le cadre de la recherche de son premier emploi de démographe.

Ce document synthétique doit contenir :

- une rapide présentation de l'organisme d'accueil ;
- une description de la place occupée au sein de l'organigramme, du cadre dans lequel le stage s'est déroulé ;

- une description de la ou des missions confiée(s) et des moyens mis en œuvre ;
- enfin, le rapport doit également comporter un bilan critique de cette expérience (difficultés rencontrées(ou non), points positifs/négatifs, points sur lesquels le stagiaire s'est amélioré, points qui restent à améliorer, « et si c'était à refaire ... », etc.).

Les documents produits éventuellement au cours du stage (rapport, note de synthèse, article, macros, etc.) seront remis en annexe.

Un sommaire, placé au début du rapport, présentera le plan du rapport et les documents figurant en annexe.

## (2) Couverture

Doivent figurer sur la couverture les informations suivantes :

- Nom, Prénom de l'étudiant ;
- Titre du rapport ;
- Organisme d'accueil ;
- Maître de stage ;
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 / Institut de démographie de l'Université Paris 1 / Master 2 Pro. de démographie / Année universitaire 2010-2011.

ATTENTION : PAS DE LOGO DE L'UNIVERSITE.

## (3) Quatrième de couverture

Doivent figurer sur la quatrième de couverture les informations suivantes :

- Rappel du Nom et prénom de l'étudiant ;
- Rappel du titre du stage ;
- Date du stage ;
- Organisme d'accueil ;
- Résumé d'une quinzaine de lignes ;
- Mots-clés (maximum 5 ou 6) précisant le thème du stage, le domaine, les principales compétences ou techniques mises en œuvre.